

ARR2024_11
Paraphe

ARRETE ARR2024_11
DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE
A ERGIN MEMISOGLU, 1^{ER} ADJOINT AU MAIRE

Le Maire de Meulan-en-Yvelines,

Vu les articles L.2122-17, L.2122-18, L.2122-19, L.2122-20, L.2122-22 du Code Général des Collectivités Locales,

Vu le procès-verbal d'élection du Maire et des Adjointes du 27 mai 2020,

Vu la délibération du 03 juin 2020 par laquelle le Conseil municipal donne délégation au Maire au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération DEL2024_16A du Conseil municipal du 24 avril 2024 fixant le nombre d'Adjoint à six,

Vu l'arrêté n° SG_2020_05 du 04 juin 2020 désignant Ergin MEMISOGLU, 1^{er} Adjoint au Maire, délégué au Cadre de vie et au Développement durable, nécessitant des précisions quant aux missions, objet de la délégation de fonction et de signature,

Considérant que pour la bonne marche des services municipaux et pour permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions soit assuré par les Adjointes au Maire,

ARRETE

Article 1 : Il est donné délégation de fonctions et de signature à Monsieur Ergin MEMISOGLU, 1^{er} Adjoint au Maire, dans les domaines suivants :

- Cadre de vie (y compris l'urbanisme),
- Développement durable.

Il assurera dans ces domaines la représentation du Maire et les relations avec les différents interlocuteurs de la commune, avec le concours des services municipaux intéressés, notamment pour :

- Définir, mettre en place et évaluer les politiques publiques de la Ville de Meulan-en-Yvelines dans chacun des domaines de sa délégation,
- Contrôler l'exécution des délibérations du Conseil municipal et les décisions du Maire prises dans chacun des domaines de sa délégation,
- Représenter la Ville de Meulan-en-Yvelines auprès des partenaires institutionnels, des organismes et associations afférents aux différents secteurs de sa délégation,
- Définir et suivre le programme des actions et manifestations mises en œuvre par les services municipaux pour chacun des domaines de sa délégation,
- Coordonner, fixer et suivre l'ensemble des moyens nécessaires à la réalisation de ces actions et manifestations,

- Être l'interlocuteur des habitants et répondre aux demandes des usagers pour toutes les questions en lien avec chacun des domaines de sa délégation,
- Définir les orientations et arbitrages permettant d'établir les budgets des services de sa délégation.

Article 2 : Cette délégation permanente de fonctions et de signature est donnée à Monsieur Ergin MEMISOGLU à effet de signer les correspondances, actes, documents et pièces administratives, rapports et notes diverses dans les domaines délégués et notamment celui de l'urbanisme : les décisions d'octroi et de refus d'autorisations d'urbanisme, les certificats d'urbanisme, les certificats de conformité et toute autre autorisation d'occupation des sols y compris les permis d'aménager, les permis de construire et l'exercice du droit de non préemption urbain, ...

Article 3 : La présente délégation est donnée par le Maire, sous sa responsabilité et sous sa surveillance. Elle est révocable à tout moment. Le délégataire rendra compte au Maire, sans délai, de toutes les décisions prises et actes signés dans le cadre de la présente délégation de fonctions et de signature. La signature de Monsieur Ergin MEMISOGLU, sur les actes pris dans le cadre de sa délégation, devra être précédée de la mention :

Pour le Maire et par délégation

Ergin MEMISOGLU

Adjoint au Maire délégué au Cadre de vie et au Développement durable

Article 4 : Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié, notifié à l'intéressé et transmis à Monsieur le Sous-préfet et Monsieur le Comptable public.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Meulan-en-Yvelines, le 22 mai 2024

Le Maire
Président de la Communauté Urbaine GPS&O
Conseiller départemental des Yvelines



Cécile ZAMMIT-POPESCU